

Le compte personnel de formation en 2025

Le retour à une tendance à la baisse des entrées

En 2025, 1 226 000 formations débutent dans le cadre du compte personnel de formation (CPF), en baisse de 11 % par rapport à 2024, à la suite de l'introduction de mesures réglementaires importantes.

La hausse des entrées en formation des personnes inscrites à France Travail (+8 %, après +14 % en 2024) limite la diminution constatée sur les autres profils à la suite de l'introduction de la participation forfaitaire obligatoire en 2024.

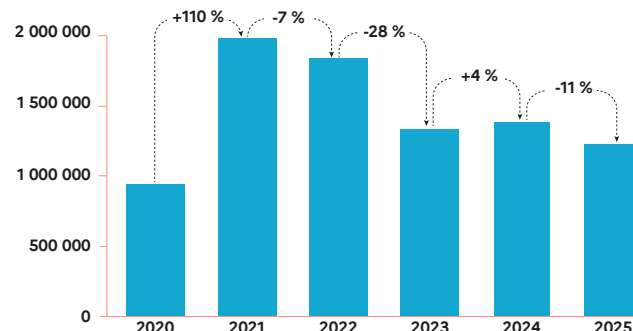
Les transports, bien qu'en recul de 21 %, restent le premier domaine de formation et représentent 40 % des formations réalisées en 2025. Les formations à la création d'entreprise sont en forte baisse (-60 %) en raison de la fin de l'éligibilité à un financement CPF des formations non certifiantes à la création d'entreprise.

Le nombre de bénéficiaires mobilisant leur CPF diminue comparativement à 2024 (-10 %), mais reste stable par rapport à 2023. Un tiers des utilisateurs a déjà eu recours au CPF par le passé.

En 2025, les entrées en formation dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) s'élèvent à 1 226 000, en baisse de 11 % par rapport à 2024 (graphique 1). Cette diminution s'inscrit dans la tendance constatée depuis 2021 [1]. En 2025, les conditions de mobilisation évoluent peu ([encadré en ligne](#)). Toutefois, à compter du 16 février 2025, les formations non certifiantes préparant à la création d'entreprise ne sont plus éligibles.

Cette diminution des entrées intervient après une hausse de 4 % en 2024, une année marquée par plusieurs évolutions réglementaires liées au permis moto et à la mise en place de la participation forfaitaire obligatoire (PFO) pour les personnes non inscrites à France Travail [2].

GRAPHIQUE 1 | Entrées en formation CPF par année, entre 2020 et 2025



Lecture: les entrées en formation CPF diminuent de 11 % entre 2024 et 2025, pour atteindre 1 226 000.

Champ: France; entrées en formation CPF.

Source: SI-CPF, extraction mars 2026, traitement Dares.

Une hausse des formations des inscrits à France Travail atténuant la baisse globale du recours au CPF

Le nombre d'entrées en formation CPF des personnes inscrites à France Travail augmente fortement en 2025 (+38 400, soit +8 %, après +14 % en 2024). Cela compense en partie la baisse des entrées des personnes non inscrites (-197 400, soit -22 % en 2025, après -1 % en 2024). La part des inscrits dans les entrées atteint désormais 43 %, contre 35 % en 2024 et 32 % en 2023 ([tableau A en ligne](#)).

L'augmentation du nombre d'inscrits à France Travail [3], avec la mise en place de la loi Plein emploi (LPE) et dans un contexte conjoncturel instable, peut jouer sur le nombre d'entrées en CPF. En effet, la loi Plein Emploi rend obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2025, l'inscription à France Travail des jeunes de moins de 25 ans en CEJ (contrat d'engagement jeune) et

en PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) ainsi que des bénéficiaires du RSA (et leur conjoint). L'inscription permet de ne pas être concerné par la PFO, ce qui peut amener les inscrits à mobiliser plus facilement leur CPF, dans un contexte de baisse des formations pour les personnes en recherche d'emploi commandées par France Travail et les Conseils régionaux [4].

Forte baisse des formations dans les transports, qui reste le domaine le plus mobilisé

Les formations dans les transports rassemblent 490 400 entrées en 2025. Comme depuis 2019 [5], ce domaine de formation concentre le plus d'entrées sur l'année, soit 40 % des formations financées par le CPF. Les entrées sont néanmoins en baisse de 21 % sur un an (tableau 1), en raison notamment de la restriction, depuis le 18 mai 2024, du droit de financer un permis de conduire pour véhicule léger aux seules personnes non titulaires d'un permis de conduire de ce type. Les entrées en formation CPF au titre du permis moto ont ainsi chuté de 94 % entre 2024 et 2025 (7 800 entrées en 2025 contre 130 200 en 2024), ce qui contribue le plus fortement à la baisse des entrées. Le permis de conduire de catégorie B reste la formation la plus demandée avec 289 100 entrées, en baisse de 6 % par rapport à 2024. Non concernés par cette restriction, les permis C (poids lourds) sont, en revanche, en augmentation (+28 % par rapport à 2024), tout comme les certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces, +15 %).

Les entrées en formation au titre du permis B sont réalisées par des personnes plus jeunes et résidant plus souvent en Île-de-France ; 51 % des entrées en 2025 correspondent à des personnes de moins de 30 ans, contre 28 % pour l'ensemble des formations, et 42 % à des Franciliens, contre 28 % pour l'ensemble ([tableau B en ligne](#)).

Recul des formations à la création d'entreprise après la restructuration des offres finançables par le CPF

Depuis le 16 février 2025, les formations non certifiantes à la création et à la reprise d'entreprise, qui bénéficiaient jusqu'ici d'une dérogation, ne sont plus éligibles à un financement *via* le CPF¹. Seules les formations à la création d'entreprise menant à une certification inscrite au répertoire spécifique (RS)² ou plus rarement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont toujours éligibles. Ainsi, les formations à la création d'entreprise baissent de 60 % entre 2024 et 2025 (tableau 1). Elles ne représentent plus que 3 % des entrées en formation contre 6 % en 2024 et en 2023. Une précédente restriction du financement des formations non certifiantes à la création d'entreprise a conduit à une baisse des entrées pour ces formations de 73 % entre 2022 et 2023 ([tableau C en ligne](#)).

¹ Les formations non certifiantes toujours finançables par le CPF, à titre dérogatoire, sont les permis de conduire, les bilans de compétences et la VAE.

² Le Répertoire spécifique (RS) enregistre les certifications et habilitations qui correspondent à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles, qui sont pour leur part enregistrées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

TABEAU 1 | Les 10 premiers domaines en termes d'entrées en formation CPF entre 2023 et 2025 En %

	Répartition			Evolutions	
	2023	2024	2025	2023-2024	2024-2025
Transports, manutention, magasinage	34	45	40	37	-21
dont Permis B (voiture)	23	22	24	2	-6
dont Permis A1 et A2 (moto)	0	9	1	/	-94
dont Permis C, CE, C1, C1E	2	2	3	11	28
dont Caces	4	5	6	8	15
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	15	13	13	-7	-14
dont formations à la création d'entreprise	6	6	3	-4	-60
dont formations non-certifiantes à la création d'entreprise	5	5	1	-2	-84
dont bilans de compétences	6	6	7	-5	9
dont VAE	2	1	3	-29	101
Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	11	10	11	-6	-6
Secrétariat, bureautique	10	6	5	-39	-17
dont formations en bureautique	7	4	4	-38	-21
Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes	3	3	3	-7	2
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission	4	2	3	-48	19
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2	2	2	5	24
Spécialités plurivalentes de la communication	2	1	2	-21	31
Enseignement, formation	2	2	2	25	-14
Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois	1	1	1	0	8
Autres	17	16	18	-6	0
Total	100	100	100	4	-11

Note : les domaines « Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles », « Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales », « Secrétariat, bureautique », « Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission » et « Enseignement, formation », sont retraités pour disposer de catégories homogènes dans le temps.

Lecture : 24 % de l'ensemble des formations réalisées en 2025 sont des permis de conduire de catégorie B, dont le nombre diminue de 6 % par rapport à 2024.

Champ : entrées en formation CPF ; France.

Source : SI-CPF, extraction mars 2026 ; traitement Dares.

Les utilisateurs du CPF désireux de réaliser une formation à la création d'entreprise se reportent en partie sur des formations certifiantes, moins choisies jusqu'alors. Elles représentent deux tiers des formations à la création et reprise d'entreprise commencées en 2025 (+59 % en un an).

Les bilans de compétence sont, de nouveau, en hausse (+9 % après -5 % en 2024) et représentent 7 % des entrées en 2025 (tableau 1). Ces formations sont particulièrement prisées par les personnes titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac+5 (26 % contre 16 % de l'ensemble des entrées en CPF), par les cadres (21 % contre 12 %) et les professions intermédiaires (19 % contre 11 %, [tableau B en ligne](#)).

TABLEAU 2 | Caractéristiques socio-démographiques des entrants en formation CPF en 2023, 2024 et 2025 En %

	Répartition des entrants			Évolution du nombre d'entrants en formation	
	2023	2024	2025	2023-2024	2024-2025
Sexe					
Femmes	49	46	49	1	-5
Hommes	51	54	51	12	-14
Âge					
Moins de 30 ans	26	29	29	19	-12
30 ans et plus	74	71	71	2	-9
dont 30-39 ans	31	31	31	7	-11
dont 40-49 ans	23	22	22	3	-9
dont 50-59 ans	15	13	14	-6	-7
dont 60 ans ou plus	5	4	5	-10	0
Niveau de diplôme*					
Inférieur au baccalauréat	38	35	34	1	-17
dont sans niveau spécifique + préqualification	16	14	13	-8	-20
dont niveau 3 (CAP, BEP...)	21	21	21	7	-14
Supérieur ou égal au baccalauréat	62	65	66	10	-9
dont niveau 4 (BP, BT, baccalauréat professionnel ou technologique)	23	23	24	8	-11
dont niveau 5 (BTS, DUT, DEUG)	14	14	14	9	-15
dont niveau 6 (licence ou maîtrise universitaire)	12	12	13	12	-6
dont niveau 7 et 8 (diplôme supérieur ou égal à bac +5)	14	15	16	14	-4
Lieu de résidence					
Île-de-France	29	28	28	2	-11
Autres régions métropolitaines	69	70	71	8	-9
DOM-TOM	2	2	2	3	-9
Inscription à France Travail					
Inscrits	32	35	42	15	9
Non-inscrits	68	65	58	2	-20
Total	100	100	100	6	-10

* Hors non-enseignés.

Lecture : 29 % des individus mobilisant leur CPF en 2024 ont moins de 30 ans. Le nombre d'utilisateurs du CPF de moins de 30 ans augmente de 19 % entre 2023 et 2024.

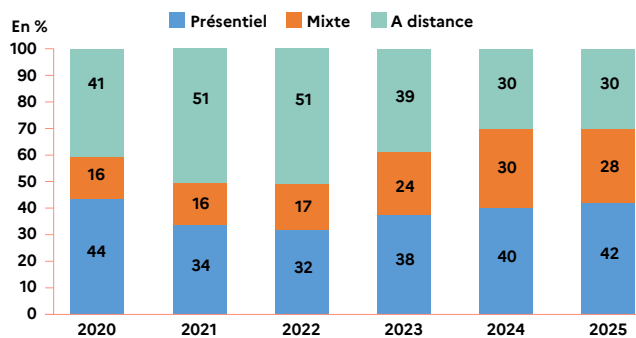
Champ : France ; entrants en formation CPF.

Source : SI-CPF, extraction mars 2026, traitement Dares.

Même si elles ne représentent qu'une faible part des entrées totales (3 % en 2025), les entrées au titre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) doublent entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique par l'entrée en vigueur, le 1^{er} août 2025, d'un nouveau décret³ facilitant le financement de la VAE via le CPF. La VAE est davantage mobilisée par les femmes (71 % des entrées contre 48 % pour l'ensemble) et les personnes avec un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac (74 % contre 57 %).

Les formations en bureautique et en langues continuent de décliner (respectivement -21 % et -6 % en un an) et atteignent 15 % des entrées en 2025. Au contraire, les formations en communication (+31 %), sécurité (+ 24 %) et informatique (+19 %) sont en forte augmentation. À elles trois, elles rassemblent 7 % des entrées (tableau 1). La hausse des formations en communication est portée notamment par l'accroissement des certifications liées à

GRAPHIQUE 2 | Répartition des formations CPF par modalité pédagogique entre 2020 et 2025



Lecture : 30 % des formations CPF débutées en 2025 se déroulent à distance. Champ : entrées en formation CPF ; France.

Source : SI-CPF, extraction mars 2026, traitement Dares.

la communication digitale des entreprises. Elle peut être attribuée à un report partiel des formations pour la création d'entreprise qui ne sont plus finançables via le CPF⁴. La hausse des formations en informatique est, quant à elle, en partie due au succès des certifications liées à l'intelligence artificielle⁵. Les formations en sécurité sont particulièrement suivies par des hommes (82 % des entrées contre 52 % dans l'ensemble, [tableau B en ligne](#)) et des inscrits à France Travail (57 % contre 43 %), ce qui peut en expliquer la progression dans le contexte de la loi Plein emploi.

Deux formations CPF sur cinq réalisées en présentiel

En augmentation constante depuis 2022, la part des formations CPF réalisées en présentiel est de 42 % parmi les entrées en formation en 2025, à peine en deçà du niveau de 2020 (44 %, graphique 2). Les formations en sécurité (95 %), en génie civil et construction (77 %), en transports (61 %) et en coiffure et esthétique (55 %) sont celles le plus souvent réalisées en présentiel ([tableau D en ligne](#)). Les formations en informatique (79 %), secrétariat et bureautique (72 %), en enseignement et formation (60 %) se déroulent majoritairement à distance. Le permis B (52 %), la VAE (46 %) et les bilans de compétences (37 %) prennent plus souvent une forme « mixte », avec une partie en présentiel et une autre à distance.

Stabilisation du nombre d'utilisateurs du CPF par rapport à 2023

1 110 000 personnes entrent en formation CPF en 2025, un chiffre en baisse de 10 % par rapport à 2024 mais en baisse moins marquée (-4 %) par rapport à 2023 ([tableau E1 en ligne](#)). Parmi elles, 9 % commencent plus d'une formation en 2025, en baisse de 24 % par rapport à 2024, potentiellement du fait de la mise en place de la PFO. Un tiers des utilisateurs en 2025 ont

³ Décret n° 2025-663 du 18 juillet 2025.

⁴ Avec des certifications comme « Développer l'activité commerciale par les réseaux sociaux », « Développer la visibilité d'une entreprise sur les réseaux sociaux », « Gérer la communication digitale d'une entreprise via les réseaux sociaux ».

⁵ Avec des certifications comme « Création de contenus rédactionnels et visuels par l'usage responsable de l'intelligence artificielle générative », « Intégrer l'intelligence artificielle conversationnelle dans le cycle de vente » et « Expert en ingénierie de l'intelligence artificielle ».

déjà mobilisé leur CPF au moins une fois entre 2020 et 2024 ([tableau E2 en ligne](#)). Pour certaines personnes, la mobilisation du CPF peut s'inscrire dans la durée, au sein d'un parcours de formation par exemple. Cette part peut également refléter une certaine facilité d'usage : il serait plus simple d'y avoir recours une fois qu'il a déjà été utilisé.

Après une année 2024 marquée par une surreprésentation des hommes parmi les utilisateurs du CPF par rapport à la population active (54 % contre 51 %), en raison des formations au permis moto et des formations en sécurité, leur part revient à un niveau équivalent à celui de la population active en 2025 (51 %, [tableau F en ligne](#)). Les moins de 30 ans et les 30-39 ans sont toujours surreprésentés. Ils représentent respectivement 29 % et 31 % des utilisateurs en 2025 alors qu'ils ne constituent que 21 % et 23 % de la population active. Ce sont néanmoins les catégories d'âge dont le nombre d'utilisateurs diminue le plus (respectivement -12 % et -11 %, [tableau 2](#)), en lien avec les restrictions au financement du permis de conduire. La part des utilisateurs titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat reste toujours inférieure à celle de la population active (66 % contre 69 % en 2025). Les Franciliens représentent, comme l'an passé, 28 % des utilisateurs du CPF (contre 20 % de la population active).

La part d'utilisateurs inscrits à France Travail continue d'augmenter ; ils représentent 42 % des entrants en formation CPF en 2025 (après 35 % en 2024, [tableau 2](#)). Alors que les utilisateurs du CPF diminuent de 10 % en 2025 en raison de l'importante baisse des non-inscrits (-20 %), les inscrits à France Travail utilisant leur CPF augmentent de 9 %.

Hausse de la participation financière des utilisateurs

À la suite de la mise en place de la PFO en mai 2024, seules 35 % des formations commencées en 2025 sont financées uniquement par les droits CPF de l'utilisateur, contre 61 % en 2024 ([tableau G en ligne](#)). C'est le cas de 76 % des formations pour les personnes inscrites à France Travail, qui sont exonérées de PFO, contre 4 % des formations suivies par les personnes non inscrites.

En 2025, 95 % des formations commencées par des personnes non inscrites à France Travail sont soumises à la participation forfaitaire obligatoire⁶. Elle s'élève à 102,2 euros entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 (contre 100 euros lors de sa mise en place, après indexation sur l'inflation).

Hors PFO, la part de dossiers autofinancés⁷ par l'utilisateur est plus élevée pour les personnes inscrites à France Travail que pour celles qui ne le sont pas (16 % contre 12 %, [tableau G en ligne](#)), comme les années précédentes. Cette part est en hausse quel que soit le statut des utilisateurs (+2 points pour les inscrits à France Travail, +1 point pour les non-inscrits). 5 % des formations CPF des personnes inscrites à France Travail commencées en 2025 reçoivent un financement de France Travail. 1 % des dossiers de formation bénéficient d'un financement de l'employeur et 1 % d'un autre financeur (opérateurs de compétences, Régions, etc.), des chiffres comparables à l'année passée. ●

⁶ Ce pourcentage n'atteint pas 100 % car il existe des cas d'exonérations même pour les personnes non inscrites à France Travail (le dossier bénéficie d'un financement de l'employeur, d'un OPCO ou encore d'un financement "accident du travail ou maladie professionnelle" etc.).

⁷ Une formation autofinancée est une formation qui requiert la participation financière de l'utilisateur lui-même, au-delà de la PFO s'il y est soumis, car le coût de la formation dépasse le montant des droits CPF de l'utilisateur.

Johanna Bismuth (Dares)

Pour en savoir plus

- [1] Bismuth J. (2024), « [Le compte personnel de formation en 2023 : baisse des entrées en formation](#) », *Dares Résultats*, n° 40, juillet.
- [2] Bismuth J. (2025), « [Le compte personnel de formation en 2024 : une année marquée par plusieurs réformes](#) », *Dares Résultats*, n° 39, juillet.
- [3] Dares (2026), [Les inscrits à France Travail](#), données mensuelles.
- [4] Dares (2026), [PoEm - Tableau de bord des politiques de l'emploi](#).
- [5] Bismuth J. (2023), « [Le compte personnel de formation en 2022 : un léger repli des entrées en formation après le pic de 2021](#) », *Dares Résultats*, n° 53, septembre.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directeur de la rédaction
Michel Houdebine

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère chargé du Travail ISSN 2267 - 4756

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
dares.communication@travail.gouv.fr

La Dares est la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère chargé du Travail. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

Dares^{III}
Statistique publique
du monde du travail